



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
28/10/2020

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
2020-10245

1. Intitulé du projet

Projet de défrichement pour la création d'une parcelle agricole sur la commune de Pontenx-les-Forges

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA Mounes

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Banos Olivier

RCS / SIRET

8 1 1 3 1 9 6 0 7 0 0 0 1 6

Forme juridique

SCEA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. b)	Déboisements en vue de la reconversion de sols. Reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement d'une parcelle de 15,58 ha préalable à l'implantation d'une culture agricole. Cette parcelle est accessible par la piste forestière 22A depuis le bourg de Pontenx-les-Forges

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est la mise en culture biologique des terres

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le site sera totalement nettoyé : coupe de la végétation, dessouchage et gyrobroyage lourd.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La parcelle sera cultivée par le propriétaire durant toute la phase d'exploitation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	15,58 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

40200 Pontenx-les-Forges

Coordonnées géographiques¹

Long. 44° 21' 94" N Lat. 1° 05' 95" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zones spéciales de conservation FR7200714 Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch Le projet est situé à 600 mètres au Sud du site Natura 2000
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'eau dans la nappe superficielle : 1 Forage de 20 m de profondeur et un débit de 30 m3 pour l'irrigation
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase de défrichement Suppression de 15 ha 58a contenant des pins maritimes de plus de 20 ans sur lande mésophile et à Fougère aigle ainsi que la lisière mésophile.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pratique d'une agriculture biologique
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espace de forêts et de landes. Création d'un espace agricole
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au niveau de la commune : - Feux de forêt - Mouvements de terrain liés au retrait/gonflement des argiles - Tempêtes - Risques sismiques (faible)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, pour le nettoyage de la parcelle et en phase culture
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, pour le nettoyage de la parcelle et en phase culture

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Limité à 2 journées par an, lors des épandages de matière organique</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Outre ceux issus de l'utilisation d'engins de chantier et agricole, pas de rejets polluants dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'eau d'arrosage non consommée par les plantes s'infiltré et réalimente la nappe superficielle.</p> <p>Ruissellement négligeable.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Agriculture Biologique mise en place : pas ou peu de pollution</p> <p>De plus, la mise en place d'une haie bocagère captera d'éventuel métabolites.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'une parcelle agricole

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Impacts cumulés avec d'autres projets de défrichement sur :

- l'ambiance sonore : augmentation du trafic très localisée,
- la qualité de l'air : épandage d'engrais organique supplémentaire sur la zone du projet,
- les activités anthropiques : négligeable, au vu du caractère déjà anthropisé de la parcelle sylvicole,
- les paysages : ouverture du milieu,
- les continuités écologiques : impact cumulé nul (absence de barrières aux déplacements).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (déboisement, terrassements, etc) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire entre Septembre et Mars.

Une mesure d'accompagnement sera prise sur le côté Ouest du projet, le long de la piste forestière, elle consistera à l'implantation d'une haie bocagère. Cette mesure favorisera la biodiversité dans un territoire où la monoculture de Pins maritimes est dominante puisque la haie sera composée d'espèces de feuillus : chênes, châtaigniers, noisetiers, bouleaux, arbousiers. Outre l'effet brise-vent de cette haie bocagère, elle constituera une zone refuge pour la faune, limitera le ruissellement des eaux et jouera le rôle de piège à nitrate.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Faible impact du défrichement dans une commune très boisée. Dominance de la monoculture du Pin sur la commune entraînant une diminution de la biodiversité, ce qui limite les impacts du projet sur la faune et la flore. Absence d'habitats protégés.

Création d'un milieu ouvert, favorable au développement de nouvelles espèces. Les cultures amèneront des apports supplémentaires en nourriture. Pratique d'une Agriculture Biologique qui limite la pollution et les impacts sur les milieux naturels, les eaux... Une anticipation des incidences sur le milieu naturel permet d'apporter certaines mesures d'accompagnement qui réduiront de façon pérenne les impacts pressentis.

De plus, le projet participera à créer des produits agricoles locaux et renforcera l'indépendance alimentaire de la région.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Diagnostic écologique sommaire (comprenant les annexes obligatoires 2 à 6)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Commensacq

le,

20 octobre 2020

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

SCEA MOUNES
2 350 Perprise de Tuyas
40 210 Commensacq

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE SOMMAIRE

Projet de défrichement
Pontenx-les-Forges (40)

Octobre 2019

REFERENCES DU DOSSIER

Etude

Diagnostic écologique sommaire relatif au projet de défrichement sur la commune de Pontenx-les-Forges

Maître
d'ouvrage

SCEA MOUNES
2 350 Perprise de Tuyas
40 210 COMMENSACQ

Tél. : 06 89 79 02 08

Responsable : M. **BANOS Olivier**

Prestataire

Aquitaine Environnement
82 impasse du cimetière
40160 Parentis-en-Born

Tél. : 05 58 78 56 92 – Fax : 05 58 78 57 18

Responsable de prestation : **Guillem MOUSSARD**

Auteurs
de l'étude

Loïc FASAN, Chef de projet, Ecologue

Guillaume CANTAU, Chargé d'étude

Date de remise

Octobre 2019

SOMMAIRE

I.	GENERALITE	6
II.	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE	6
III.	CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE.....	9
IV.	REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE.....	11
V.	CONTEXTE PATRIMONIAL.....	14
VI.	FLORE.....	19
VII.	FAUNE.....	29
VIII.	CONCLUSION	36
IX.	CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN.....	38

Liste des Planches

Planche 1 – Localisation géographique	7
Planche 2 – Situation cadastrale	8
Planche 3 – Hydrographie	10
Planche 4 – Zonage du patrimoine naturel	18
Planche 5 – Cartographie des habitats	21
Planche 6 – Espèces patrimoniales	35
Planche 7 – Enjeux écologiques	37

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000	15
Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000	17
Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site	20
Tableau 4 : Reptiles rencontrés sur le site et statuts de protections	29
Tableau 5 : Liste des lépidoptères présents sur l'aire d'étude et statuts de protection	31
Tableau 6 : Liste des espèces d'odonates présentes sur l'aire d'étude	31
Tableau 7 : Liste des orthoptères présents sur l'aire d'étude et statuts de protection	32
Tableau 8 : Liste des coléoptères présents sur l'aire d'étude et statuts de protection	32
Tableau 9 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protections.....	33
Tableau 10 : Inventaires réalisés sur le site	38

Liste des Figures

Figure 1 : Localisation des prises de vue	11
Figure 2 : Prise de vue n°1	12
Figure 3 : Prise de vue n°2	12
Figure 4 : Prise de vue n°3	12
Figure 5 : Prise de vue n°4	13
Figure 6 : Prise de vue n°5	13
Figure 7 : Prise de vue n°6	13
Figure 8 : Milieu 1	22
Figure 9 : Milieu 2	23
Figure 10 : Milieu 3	24
Figure 11 : Milieu 4	25
Figure 12 : Milieu 5	26
Figure 13 : Milieu 6	27
Figure 1514 : Milieu 7	28
Figure 15 : Photographie d'un individu de Lézard de murailles présent sur le site.....	30

I. Généralité

Commune rurale landaise située au cœur du plateau des landes de Gascogne, **Pontenx-les-Forges** apparaît être le secteur privilégié par l'entreprise SCEA Mounes pour l'implantation d'une nouvelle parcelle agricole.

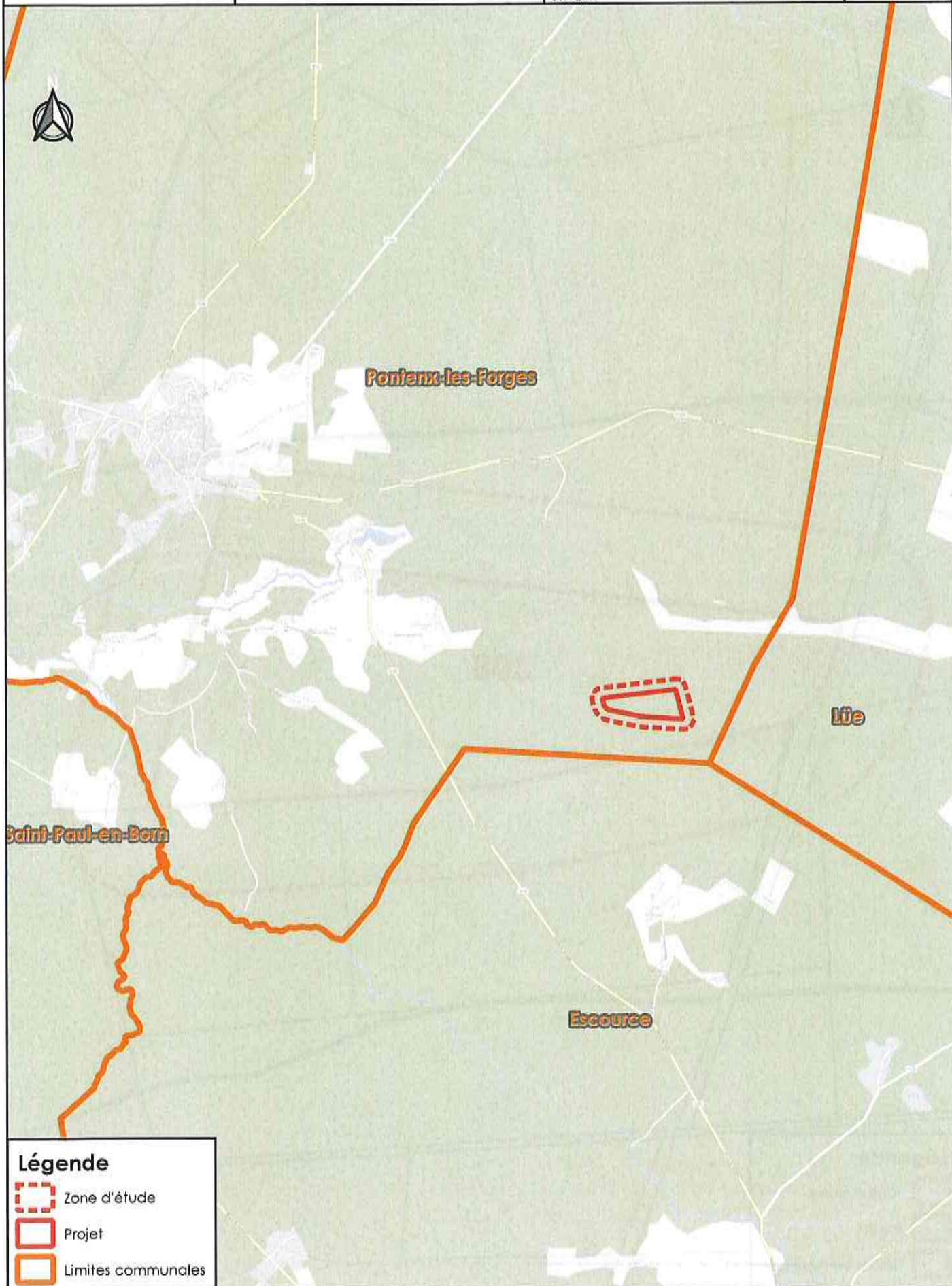
La parcelle « F308 » associée à ce projet se situe à 5 km au Sud-est du centre bourg de la commune. Le site de ce projet occupe une surface de **15,58 ha**.

Afin d'anticiper d'éventuel impacts du projet sur le milieu naturel, Aquitaine-Environnement a réalisé un diagnostic Faune-Flore sommaire du site.

Sur la base de ce diagnostic, les incidences prévisibles sur les milieux naturels et les espèces présentes sont réalisées.

II. Localisation géographique

Le projet agricole se trouve au Sud-est du territoire communal de Pontenx-les-Forges localisé au Nord-ouest du département des Landes. Il se situe à environ 5 km au Sud-est du centre bourg de la commune de Pontenx-les-Forges.



Section F



308

Légende

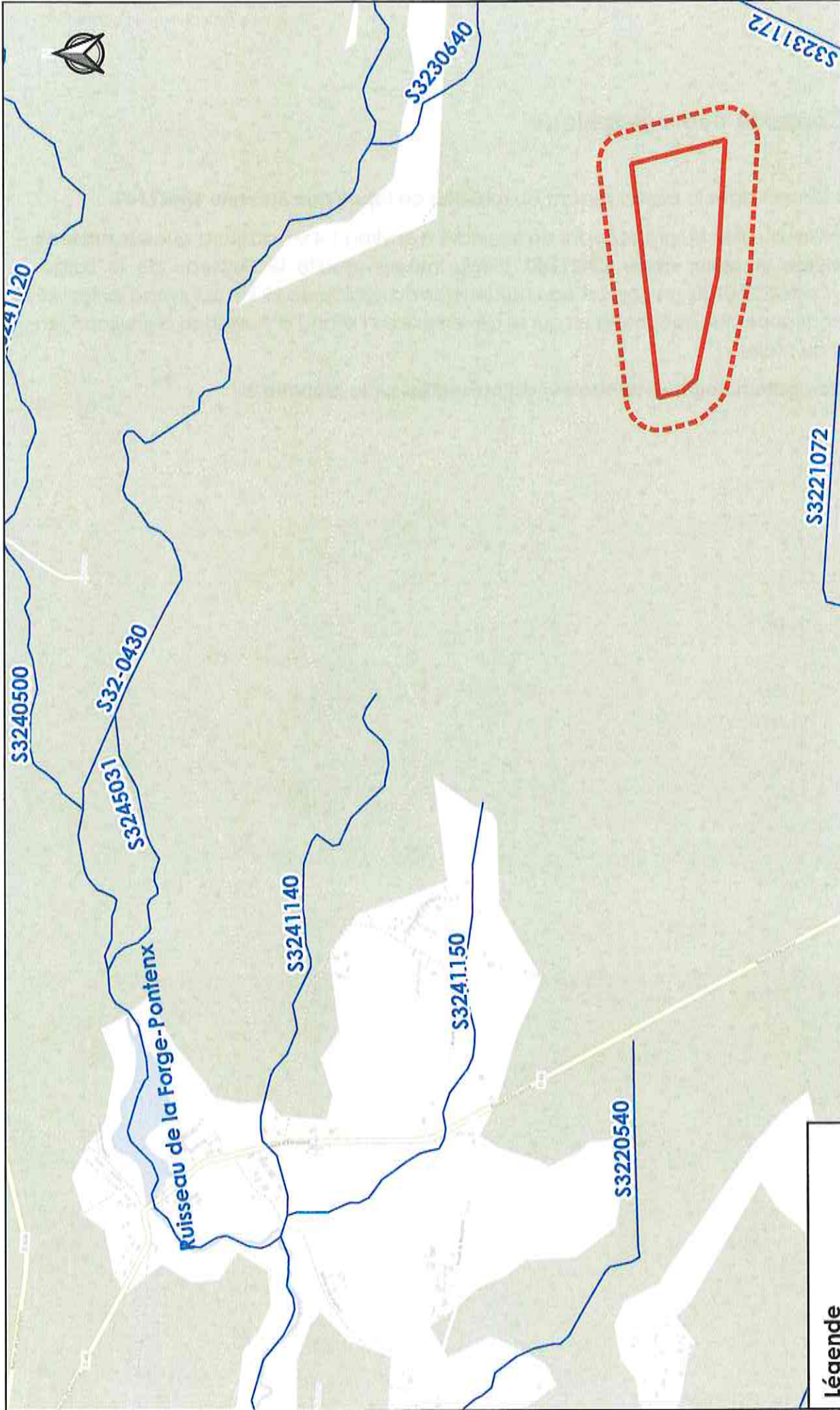
-  Zone d'étude
-  Projet
-  Limites communales

III. Contexte hydrographique

Le projet s'inscrit dans le bassin versant du **ruisseau de toponyme inconnu S3421140**.

L'eau s'infiltré au droit du projet avant de rejoindre à environ 1,4 km au Nord-ouest le **ruisseau de toponyme inconnu, codé S3421140**. L'eau intègre ensuite le Ruisseau de la Forge-Pontenx, codé S32-0430, un cours d'eau naturel non navigable de 29 km qui prend sa source dans la commune de Labouheyre et qui se déverse dans l'étang d'Aureilhan à environ 9 km à l'Ouest du projet.

L'ambiance potamologique du secteur est présentée sur la planche 3.



Légende

-  Zone d'étude
-  Projet
-  Cours d'eau



SCAE MOUNES
Projet de défrichement
Pontenx-les-Forges (40)

Contexte hydrographique

Juin 2019

3

Ech. 1/15 000

IV. Reportage photographique

La localisation des prises de vues est indiquée sur la figure suivante. Elles ont toutes été réalisées en Décembre 2017.

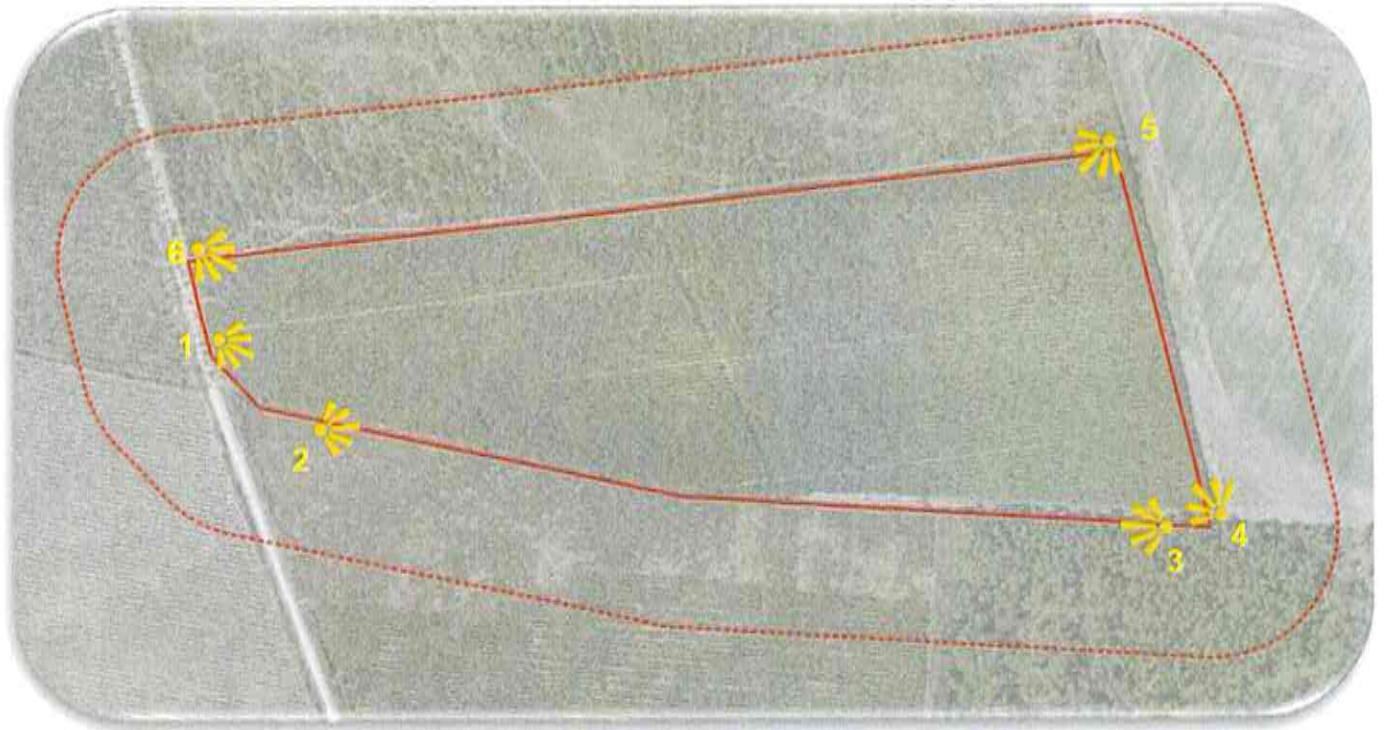


Figure 1 : Localisation des prises de vue



Figure 2 : Prise de vue n°1



Figure 3 : Prise de vue n°2



Figure 4 : Prise de vue n°3



Figure 5 : Prise de vue n°4



Figure 6 : Prise de vue n°5



Figure 7 : Prise de vue n°6

V. Contexte patrimonial

Aucun site protégé n'est présent au droit du projet. Cependant, une zone spéciale de conservation et quelques autres zones naturelles sensibles et zonages d'inventaires sont présents dans un rayon de 5 km autour du site.

a. Patrimoine naturel

i. Zonage d'inventaire naturel

- **ZNIEFF 1 : 720030082 La moyenne vallée du Canteloup**

« Ce ZNIEFF de type 1 correspond à des zones humides qui représentent un intérêt faunistique et floristique important. »

Le projet est situé à 600 mètres au Sud-ouest de cette ZNIEFF 1.

- **ZNIEFF 2 : 720001978 Zones humides d'arrière dune du pays de Born**

« Le site est constitué de zones humides ; il représente une zone d'intérêt faunistique et floristique important. Ce site compte nombreuses espèces d'amphibiens, de lépidoptères, de mammifères, de poissons, et de phanérogames. »

Le projet est situé à 600 mètres au Sud de cette ZNIEFF 1.

ii. Zonage réglementaire naturel

Selon la DREAL, le secteur d'étude est concernée par :

- Le site Natura 2000 – Directive Habitat, faune, flore : **FR7200714 Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch**

Ce site concerne la chaîne des grands lacs du nord des Landes et sud Gironde et leurs principaux affluents. Les enjeux écologiques du site portent principalement sur les végétations aquatiques lacustres et leur complexe rivulaire tourbeux et ouvert (landes humides, marais, tremblants et tourbières). Concernant les espèces, il a de grandes responsabilités vis-à-vis du Vison d'Europe, de l'Isoète de Bory, petite fougère aquatique qu'on ne retrouve que sur les deux grands lacs, de la Grande noctule, de la Leucorrhine à gros thorax et du Faux cresson de Thore.

Le projet est situé à 600 mètres au Sud de ce site Natura 2000.

Le projet n'est pas concerné par ces zones naturelles protégées et patrimoniales.

Les habitats et les espèces protégés dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans les tableaux suivants (extrait du FSD – site de l'INPN) :

Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000

Code	Intitulé de l'habitat	Pourcentage de couverture	Superficie (ha)	Conservation
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	0	0.01	-
1330	Prés-salés atlantiques	0,04%	4.89	B
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques	0,02%	3.09	B
2110	Dunes mobiles embryonnaires	0%	0.38	-
2130	Dunes côtières fixées à végétation herbacée	0.05%	6.81	C
2170	Dunes à <i>Salix repens</i> spp <i>argentea</i>	0%	0.12	-
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	1.23%	159	C
2190	Dépressions humides intradunaires	0.72%	93.3	C
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses	2.12%	273.3	B
3120	Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à <i>Isoetes</i> spp.	0%	0.4	C
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	0.46%	58.8	C
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	0.53%	68.4	B
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	0.02%	2.8	C
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	0.02%	2.9	C
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p et du <i>Bidention</i> p.p	0.02%	3	B
4020	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	0.26%	33.7	C

4030	Landes sèches européennes	0.04%	5.6	C
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes	0.45%	57.7	C
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	1.05%	135.7	C
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planifoliaires et des étages montagnard à alpin	0.04%	5.52	B
7110	Tourbières hautes actives	0%	0.3	C
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	0.01%	1.1	C
7140	Tourbières de transition et tremblantes	0%	0.34	C
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	0.13%	17	C
7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	0.69%	89.6	C
91D0	Tourbières boisées	0.01%	1	-
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	7%	904.05	B
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	0.04%	904.5	B
9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	0.04%	5	B

Légende :

- Conservation :

A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».

Aucun de ces habitats n'est présent sur le site du projet.

Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000

Classe	Nom commun	Nom latin	Statut	Population	Conservation
Mammifères	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Communautaire	Commune - C	Bonne
	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	Menacée	Très rare -A	Bonne
Testudinés	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Communautaire	Rare - C	Bonne
Chiroptères	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Menacée	C	Moyenne
	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Communautaire	Rare - C	Moyenne
	Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	Communautaire	Très rare - C	Moyenne
	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Communautaire	Très rare - B	Moyenne
Plantes	Isoète de Bory	<i>Isoetes boryana</i>	Menacée	Très rare - A	Moyenne
	Fluteau nageant	<i>Luronium natans</i>	Communautaire	Très rare - C	Moyenne
	Thorella	<i>Caropsis verticillata-inundata</i>	Menacée	Commune - A	Bonne
Poissons	Lamproie de rivière	<i>Lampetra planeri</i>	Communautaire	Rare - C	Bonne
Lépidoptères	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	Communautaire	Très rare - C	Moyenne
	Fadet des Laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	Menacée	Rare - C	Moyenne
Odonates	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Communautaire	Rare - C	Moyenne
	Cordulle à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	Communautaire	Rare - C	Moyenne
	Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorhinia pectoralis</i>	Communautaire	Rare - B	Moyenne

Légende :

• Population :

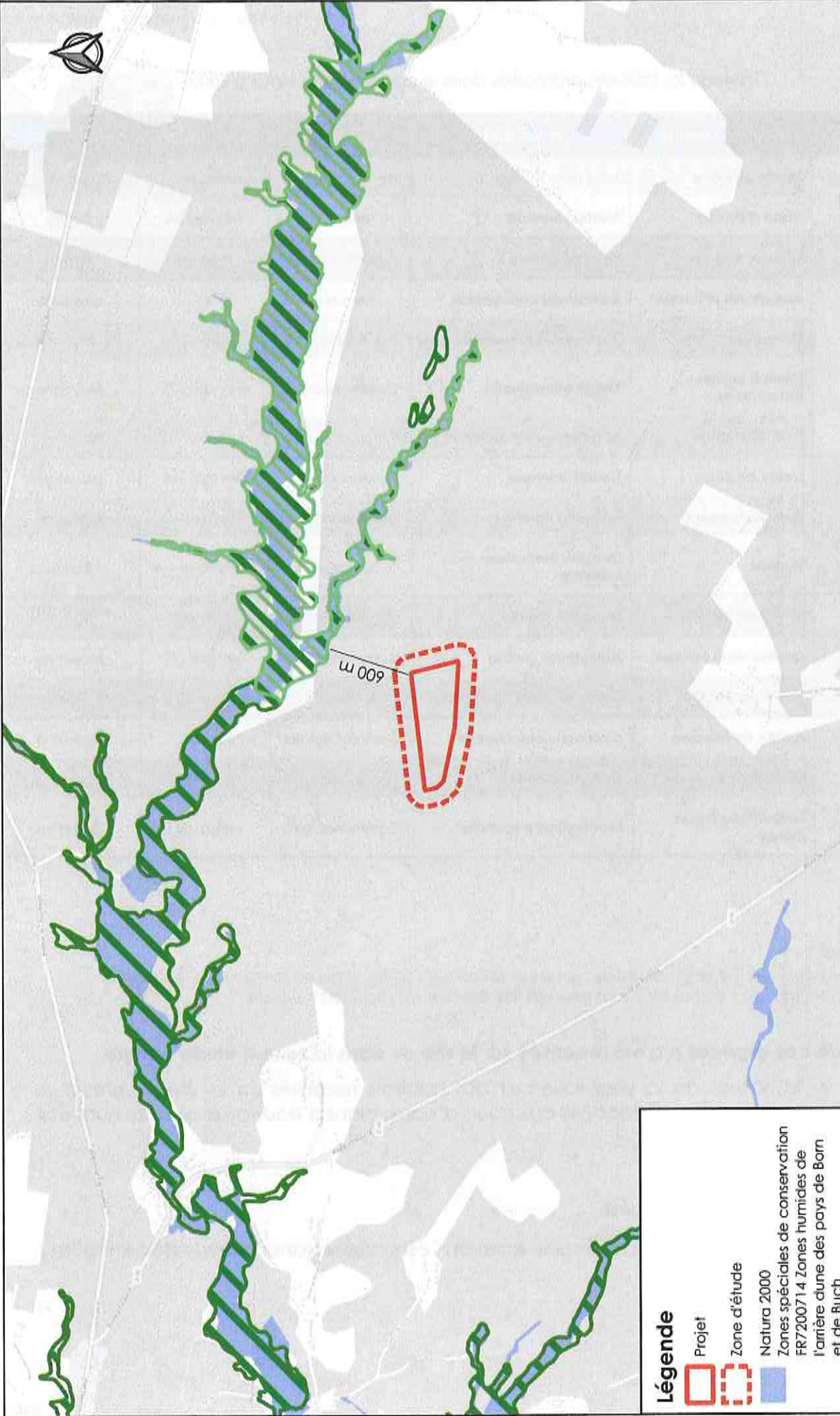
A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

Aucune de ces espèces n'a été recensée sur le site ou dans la zone d'étude élargie.

De plus, vu la nature de la végétation et des habitats recensés sur le site, la présence potentielle de ces espèces, inféodées aux cours d'eaux, plans d'eaux ou aux zones humides, apparaît faible à nulle.

b. Patrimoine culturel

Aucun site classé ou inscrit au patrimoine culturel n'est présent dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude.



Zonage du patrimoine










Juin 2019

SCAE MOUNES

Projet de défrichement
Pontenx-les-Forges (40)



Légende

-  Projet
-  Zone d'étude
-  Natura 2000
-  Zones spéciales de conservation
-  FR7200714 Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch
-  ZNIEFF 1
-  720030082 La moyenne vallée du Canteloup
-  ZNIEFF 2
-  720001978 Zones humides d'arrière dune du pays de Born

VI. Flore

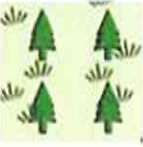

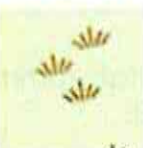




Lors des investigations de terrain, 7 habitats différents ont été recensés sur le site du projet selon la typologie CORINE BIOTOPES :

1. **42.813** Plantations de pins maritimes de plus 20 ans
x31.861 Lande mésophile
2. **42.813** Plantations de pins maritimes de plus 20 ans
x31.86 Lande à Fougère aigle
3. **31.86** Lande à Fougère aigle
4. **87.2** Zone rudérale
5. **34.42** Lisière mésophile
6. **31.861** Lande mésophile
X42.813 Plantation éparse de pins maritimes de plus de 20 ans
7. **82.11** Culture biologique

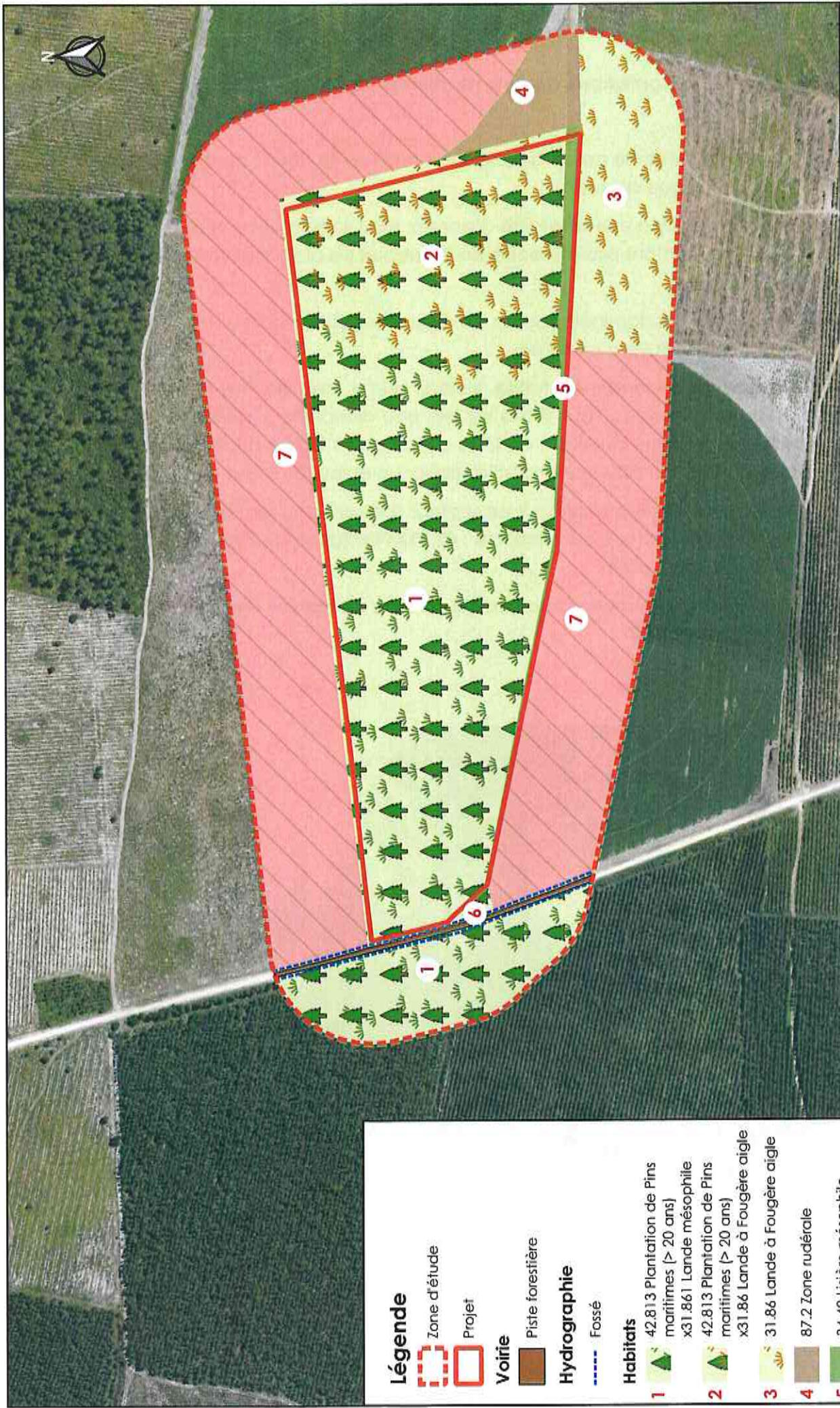
Aucun habitat présent autour du projet n'est considéré comme habitat communautaire (non prioritaire) au titre de la directive de l'Union européenne 92/43/CEE.

Les 7 milieux identifiés sur la zone d'étude sont rapportés dans le tableau suivant avec leurs équivalences entre habitat CORINE BIOTOPE, habitat européen et enjeux écologiques.

Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site

Milieux	Symbole	Code Corine biotope	Codes européens	Description	Statut	Enjeu écologique
1		42.813 X 31.861	-	Plantations de pins maritimes de plus 20 ans sur lande mésophile	-	Faible
2		42.813 X 31.86	-	Plantations de pins maritimes de plus 20 ans sur lande à Fougère aigle	-	Faible
3		31.86	-	Lande à Fougère aigle	-	Faible
4		87.2	-	Zone rudérale	-	Faible
5		34.42	-	Lisière mésophile	-	Modéré
6		31.861 X 42.813	-	Lande mésophile et plantations éparées de Pins maritimes (> à 20 ans)	-	Faible
7		82.11	-	Culture biologique	-	Modéré

La planche cartographique suivante permet de localiser les différents habitats rencontrés sur le site.



Légende

Zone d'étude

Projet

Voirie

Piste forestière

Hydrographie

Fossé

Habitats

- 1 42.813 Plantation de Pins maritimes (> 20 ans)
x31.861 Lande mésophile
- 2 42.813 Plantation de Pins maritimes (> 20 ans)
x31.86 Lande à Fougère aigle
- 3 31.86 Lande à Fougère aigle
- 4 87.2 Zone rudérale
- 5 34.42 Lisière mésophile
- 6 31.861 Lande mésophile
x42.813 Plantation éparse de Pins maritimes (> 20 ans)
- 7 82.11 Grande culture

SCAE MOUNES
Projet de défrichement
Pontenx-les-Forges (40)



Habitats

5

Ech. 1/5 000

Juillet 2019

a. Milieu 1 : Plantations de Pins maritimes de 20 ans et lande mésophile

Il s'agit d'une parcelle sylvicole qui se développe sur la moitié Ouest du projet ainsi que sur la bordure Ouest de la zone d'étude.

Ces Pins ont été plantés il y a une vingtaine d'année, mais sont relativement petits pour leur âge. Aussi, ces parcelles n'ont pas été entretenues depuis les plantations, les pins sont donc très resserrés.

La sous strate herbacée est dominée par des espèces mésophiles telles que le Genêt à balai, la Callune, ou encore la Bruyère cendrée.

L'intérêt écologique de ce terrain est faible. Il s'agit d'une forêt de Pins maritimes. Les Pins sont âgés de plus de 20 ans. La sous-strate est très peu diversifiée. L'absence de faune ou de flore protégée et de zones humides, couplés au fait qu'il s'agisse de terres en sylviculture monospécifique de Pins maritimes permet d'attribuer un enjeu faible sur ce secteur.

Le boisement et la sous-strate présents sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachés selon la typologie Corine Biotope aux habitats : **42.813** Plantation de Pins maritimes des Landes x **31.86** Lande mésophile

Ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.



Aquitaine-environnement ©

Figure 8 : Milieu 1

b. Milieu 2 : Plantation de Pins maritimes de 20 ans et lande à Fougère aigle

Il s'agit d'une parcelle sylvicole qui se développe à l'Est du projet.

Ces Pins ont été plantés il y a une vingtaine d'année, mais sont relativement petits pour leur âge. Aussi, ces parcelles n'ont pas été entretenus depuis les plantations, les pins sont alors très resserrés et plantés de manière relativement désordonnée.

La Fougère aigle est l'espèce dominante de ce milieu, ainsi la lande présente est appelée ptéridiaie. Cette plante est dotée de substances allélopathiques qui viennent inhiber la colonisation d'autres espèces pionnières. D'autres espèces sont présentes en moins grande quantité comme l'Ajonc d'Europe et la Callune ou encore le Gênet à balai.

L'intérêt écologique de ce terrain est faible. Il s'agit d'une forêt de Pins maritimes. Les Pins sont âgés de plus de 20 ans. La sous-strate est très peu diversifiée, avec une présence quasiment monospécifique de la Fougère aigle. L'absence de faune ou de flore protégée et de zones humides, couplés au fait qu'il s'agisse de terres en culture monospécifique de Pins maritimes permet d'attribuer un enjeu faible sur ce secteur.

Le boisement et la sous-strate présents sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachés selon la typologie Corine Biotope aux habitats : **42.813** Plantation de Pins maritimes des Landes x **31.86** Lande à Fougères aigles.

Ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.



Aquitaine-environnement ©

Figure 9 : Milieu 2

c. Milieu 3 : Lande à Fougère aigle

Il s'agit d'un milieu situé au Sud-est de la zone d'étude.

Cette zone est caractérisée par la présence majoritaire de la Fougère aigle. Il s'agit d'une ancienne parcelle de Pins maritimes qui a été coupé, c'est un milieu en cours de recolonisation.

L'enjeu de conservation de ce milieu est faible.



Figure 10 : Milieu 3

d. Milieu 4 : Zone rudérale

Il s'agit d'une formation ouverte sur des sols siliceux secs, de distribution atlantique, sub-atlantique et méditerranéo-montagnarde, pauvres en espèces et avec une forte représentation de plantes annuelles qui se développent dans les espaces interstitiels (en bordures des routes, chemins, et parcelles agricoles).

Ce milieu correspond à une végétation perturbée, localisé en bordure de parcelle agricole et de sentiers forestiers. Ce milieu tend vers une pelouse herbacée rase colonisée par de nombreuses plantes pionnières. L'enjeu écologique de ce milieu est faible.

Cet habitat interstitiel sur sol perturbé peut être codé **87.2** Zone rudérale, selon la typologie Corine Biotope.



Aquitaine-environnement ©

Figure 11 : Milieu 4

e. Milieu 5 : Lisière mésophile

Ce milieu est présent le long de la bordure Sud du projet.

C'est un milieu mésophile, où le cortège floristique est majoritairement représenté par des espèces telles que la bruyère cendrée, la Callune, ou la fougère aigle.

La végétation présente sur ce secteur d'étude peut ainsi être rattachée selon la typologie Corine Biotope à l'habitat **34.42** Lisière mésophile.

La présence d'un fossé sableux le long de cet habitat confère un **enjeu de conservation modéré** à cet habitat, puisqu'il est susceptible d'accueillir des espèces de reptiles telles que le Lézard des murailles qui affectionne particulièrement ce type de milieu.

Ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.



Figure 12 : Milieu 5

f. Milieu 6 : Lande mésophile et plantations éparses de Pins maritimes de plus de 20 ans

Ce milieu est présent en bordure de projet, au Sud-ouest de la zone d'étude.

La sous strate herbacée est dominée par des espèces mésophiles telles que la bruyère à balai, la Callune, ou encore la Bruyère cendrée.

L'intérêt écologique de ce terrain est faible. Il s'agit d'une forêt de Pins maritimes. Les Pins sont âgés de plus de 20 ans. La sous-strate est très peu diversifiée. L'absence de faune ou de flore protégée et de zones humides, couplés au fait qu'il s'agisse de terres en culture monospécifique de Pins maritimes permet d'attribuer un enjeu faible sur ce secteur.

Le boisement et la sous-strate présents sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachés selon la typologie Corine Biotope aux habitats : **31.86** Lande mésophile x**42.813** Plantation éparses de Pins maritimes.

Ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.



Figure 13 : Milieu 6

g. Milieu 7 : Culture biologique

Ce type d'habitats est présent dans la zone d'étude, au Sud, au Nord et au Nord-est de la zone d'étude.

C'est un milieu agricole, où est actuellement cultivé du maïs, ainsi que des carottes.

L'intérêt écologique de ce milieu est modéré. Aucun traitement phytosanitaire n'étant présent, de nombreuses espèces d'insectes peuvent utiliser ce milieu comme site de reproduction, et d'autres peuvent butiner les espèces florales présentes. L'Avifaune observé comprend également un cortège d'espèces assez diversifié.

Ce milieu présent sur ce secteur de la zone d'étude peut être rattaché selon la typologie Corine Biotope au milieu suivant **82.11** Culture biologique.

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains.



Figure 1514 : Milieu 7

VII. Faune

Concernant la faune, les espèces suivantes ont été rencontrées sur l'aire d'étude :

- 1 espèce de Reptile,
- 10 espèces d'insectes
- 14 espèces d'Oiseaux,

a. Reptiles

Au sein de l'aire d'étude, le Lézard des Murailles (*Podarcis muralis*) a été recensé lors des investigations de terrain.

Les statuts de protection sont indiqués dans le tableau suivant.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge 2014
		PN	Berne	DH	
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Art 2	An. II	An. IV	LC

Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté du 19 Novembre 2007**

Art 2 : Protection stricte de l'espèce

- **Berne : Convention de Berne**

An. II : Espèce de faune strictement protégée

- **DH : Directive Habitats 92/43/CEE**

An. IV : Chasse, capture, ramassage ou destruction des aires de repos et de reproduction interdite

- **Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008)**

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Tableau 4 : Reptiles rencontrés sur le site et statuts de protections

Cette espèce présente un intérêt patrimonial (Article 2 de la protection nationale), elle bénéficie d'une protection stricte.



Figure 15 : Photographie d'un individu de Lézard de murailles présent sur le site

Le Lézard des murailles a été observé au Sud-ouest du projet, au niveau de la lisière mésophile. Cet emplacement est ensoleillé la quasi-totalité de la journée, lui conférant un bon potentiel de chauffe indispensable au métabolisme de ce reptile ectotherme. Ce milieu fait ainsi partie de l'habitat de cette espèce, bien qu'il s'agisse d'une espèce assez ubiquiste (qui s'adapte à de nombreux habitats).

b. Entomofaune

Les inventaires ont mis en évidence une diversité concernant l'entomofaune sur le site d'étude :

- ▶ 4 espèces de Lépidoptères,
- ▶ 3 espèces communes d'odonates,
- ▶ 1 espèce commune d'orthoptère,
- ▶ 2 espèces de coléoptères.

Leurs statuts de protection sont résumés dans les tableaux suivant.

Lépidoptères

Tableau 5 : Liste des lépidoptères présents sur l'aire d'étude et statuts de protection

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge 2012
		PN	Berne	DH	
Belle dame	<i>Vanessa cardui</i>				
Citron	<i>Gonepterys rhamni</i>	-	-	-	LC
Procris	<i>Colias crocea</i>	-	-	-	LC
Sylvandre	<i>Hipparchia fagi</i>	-	-	-	LC

Légende :

- PN : Protection nationale ; arrêté ministériel du 23 avril 2007

- Berne : Convention de Berne

- DH : Directive Habitats 92/43/CEE

- Liste rouge des rhopalocères de France métropolitaine (2012) : Espèces menacées de disparition

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Le cortège identifié correspond à des espèces communes dans ce type de milieu qui ne possèdent pas de statut de protection stricte.

Odonates

Tableau 6 : Liste des espèces d'odonates présentes sur l'aire d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge 2010
		PN	Berne	DH	
Gomphe à crochets	<i>Onychogomphus uncatus</i>	-	-	-	LC
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	-	-	-	LC
Orthétrum bleuisant	<i>Orthetrum caerulescens</i>	-	-	-	LC

Légende :

- PN : Protection nationale

- Berne : Convention de Berne

- DH : Directive Habitats

- Liste rouge européenne de l'IUCN (2010) : Espèces menacées de disparition

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Aucune de ces espèces ne possède de statut de protection particulier. Le niveau d'enjeu de conservation de ces espèces est faible.

Orthoptères

Tableau 7 : Liste des orthoptères présents sur l'aire d'étude et statuts de protection

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge 2016
		PN	Berne	DH	
Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger diurnus</i>	-	-	-	4

Légende :

- PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007
- Berne : Convention de Berne
- DH : Directive Habitats 92/43/CEE
- Liste rouge nationale des Orthoptères de France (2004), Eric Sardet et Berneard Defaut
- 4 : Priorité 4 : Espèce fréquente, effectif stable (ou en expansion)

Coléoptères

Tableau 8 : Liste des coléoptères présents sur l'aire d'étude et statuts de protection

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge 2016
		PN	Berne	DH	
Cicindèle des champs	<i>Cicindela campestris</i>	-	-	-	-
Hoplie bleue	<i>Hoplia coerulea</i>	-	-	-	-

Légende :

- PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007
- Berne : Convention de Berne
- DH : Directive Habitats 92/43/CEE
- Liste rouge nationale des Orthoptères de France (2004), Eric Sardet et Berneard Defaut

c. Avifaune

Sur l'aire d'étude, 14 espèces d'oiseaux ont été identifiées. Les statuts réglementaires de l'avifaune présente sur la zone d'étude sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 9 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protections

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire				Liste rouge nationale
		PN	Bonn	Berne	DO	
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Art 1 Art 3	/	An. III	An. II/2	LC (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Art 3	/	/	An. II/2	LC (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Art 1	/	An. III	An. II/1 An. III/1	LC (nicheur)
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Art 1	/	/	An. II/2	NA (hivernant) LC (nicheur)
Huppe fascié	<i>Upupa epos</i>	Art 3	/	An. III	/	NA (hivernant) LC (nicheur)
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Art 1 Art 3	An. III	/	An. II/2	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>	Art 3	An. II	/	/	LC (nicheur)
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Art 3	An. III	-	-	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Art 1	/	/	An. II/1 An. III/1	LC (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Art 3	An. III	/	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Art 3	-	An. II	-	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Rouge-queue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Art 3	An. II	/	/	NA (hivernant) LC (nicheur)
Tarlier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	Art 3	/	An. II An. III	/	NA (hivernant) LC (nicheur)
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Art 1 Art 3	An II	An III	An II/2	LC (hivernant) NA (passage) NT (nicheur)

Légende :**- PN : Protection nationale arrêté ministériel du 29 octobre 2009**

Art 1 : Gibier chassable

Art 3 : Interdiction de destruction, de perturbation, de transport, de détention, de colportage ou de vente

Art 6 : Afin de permettre l'exercice de la chasse au vol, le préfet peut délivrer des autorisations exceptionnelles de désaivage d'oiseaux des espèces

- Bonn : Convention de Bonn

An. II : Mise en place d'accord internationaux pour assurer la conservation de l'espèce

- Berne : Convention de Berne

An. II : Protection des zones migratoires et de repos

An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger

- DO : Directive Oiseaux 2009/147/CE

An. I : Mesures de conservations spéciales concernant leurs habitats

An. II/1 : chasse autorisée dans toute l'Union Européenne dans la mesure où les efforts de conservation entrepris ne sont pas compromis

An. II/2 : chasse autorisée seulement dans les États membres de l'UE pour lesquels l'espèce est mentionnée

An. III/1 : Vente, transport, détention pour la vente et la mise en vente peuvent être autorisés

An. III/2 : Limitation des autorisations de vente, transport et détention.

- Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2012)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car, introduite dans la période récente ou, présente en métropole de manière occasionnelle)

LC : de préoccupation mineure

NT : Quasi-menacé

VU : vulnérable

EN : En danger

CR : En danger critique d'extinction

Parmi ces 14 espèces d'oiseaux présentes au droit du projet, 11 possèdent des statuts de protection au titre de la réglementation française (Article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009). Cette avifaune est relativement commune dans le département. Seule le Vanneau huppé est évaluée comme étant quasi-menacé au vu de la Liste rouge nationale.


Cette espèce a été observée dans la zone d'étude au niveau des cultures biologique présentent à l'Est du projet où elle est susceptible de s'alimenter. Aucun habitat présent dans la parcelle forestière du projet ne fait parti de son habitat de prédilection.




Légende

 Zone d'étude

 Projet

 Fossé

Espèces patrimoniales

 Lézard des murailles

 Vanneau huppé

SCAE MOUNES

Projet de défrichement
Pontenx-les-Forges (40)

**Espèces
patrimoniales**

Juillet 2019

6

Ech. 1/4 000



VIII. Conclusion

La quasi-totalité du projet représente une parcelle sylvicole de Pins maritimes, un milieu typique du massif des Landes de Gascogne, et accueille un cortège d'espèces floristiques et faunistiques commune à cette région.

L'intérêt écologique de ce terrain est faible. Il s'agit d'une forêt de Pins maritimes. Les Pins sont âgés d'environ 20 ans. La sous-strate est très peu diversifiée. L'absence de faune ou de flore protégée et de zones humides, couplés au fait qu'il s'agisse de terres en culture monospécifique de Pins maritimes permet d'attribuer un enjeu faible sur ce secteur.

Seul le milieu 5 (lisière mésophile) présente un intérêt sur le site. En effet, ce milieu accueille des populations de Lézard des murailles.

Aucune zone humide n'a pu être mise en évidence sur la zone d'étude. Nos investigations se sont basées sur les critères de la végétation et du sol au sens de l'**arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009** et tenant compte de la **loi n°2019-773 du 24 juillet 2019**.

● Mesures d'accompagnement

Une mesure d'accompagnement sera prise sur le côté Ouest du projet, le long de la piste forestière, elle consistera à l'implantation d'une haie bocagère. Cette mesure favorisera la biodiversité dans un territoire où la monoculture de Pins maritimes est dominante puisque la haie sera composée d'espèces de feuillus : **chênes, châtaigniers, noisetiers, bouleaux, arbousiers**. Outre l'effet brise-vent de cette haie bocagère, elle constituera une zone refuge pour la faune, limitera le ruissellement des eaux et jouera le rôle de piège à nitrate.

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (déboisement, terrassements, etc) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des Amphibiens, c'est-à-dire entre Septembre et Mars.



Légende

Zone d'étude

Projet

Fossé

Enjeux écologiques

Faible

Modéré

SCAE MOUNES

Projet de défrichement
Pontenx-les-Forges (40)



Enjeux écologiques

7

Juillet 2019

Ech. 1/4 000

IX. Calendrier des inventaires de terrain

Thématique	Date	Période	Expert	Météorologie
Avifaune	5 juillet 2019	Aube 7h30 – 9h	FASAN Loïc CANTAU Guillaume	Prospections à vue et points d'écoute
Coléoptères saproxyliques	5 juillet 2019	Fin de matinée 11h – 12h	FASAN Loïc CANTAU Guillaume	Recherche de traces, galeries, macrorestes, sciures au niveau des feuillus présents
Mammifères (hors chiroptères)	5 juillet 2019	Fin de matinée 11h – 12h	FASAN Loïc CANTAU Guillaume	Recherche de traces et de laissés
Reptiles	5 juillet 2019	Après-midi 13h – 17h	FASAN Loïc CANTAU Guillaume	Recherche de gîtes et de traces, prospections des souches, bois morts, abris...
Entomofaune	5 juillet 2019	Après-midi 13h – 17h	FASAN Loïc CANTAU Guillaume	Prospection au filet à papillon et filet fauchoir
Flore	2 septembre 2019	Matinée 9h – 11h	LEGRAND Marion	Regroupement en milieux homogènes Inventaire floristique

Tableau 10 : Inventaires réalisés sur le site